

ANNEXE DELIBERATION DU 23.11.2022 - LOCATION SALLE DES FETES

A compter du 1er janvier 2023

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
 Reçu en préfecture le 29/11/2022
 Publiée le 29/11/2022
 ID : 015-211500467-20221123-2022_29-DE

UTILISATEUR	ACTIVITE	PARTICIPATION	
Associations locales de CHAUSSENAC	Réunions Activité avec droit d'entrée ou vente	Gratuit 25 Euros : Été (40 Euros : Hiver) (Y compris équipement, cuisine, bar et chauffage)	
Associations NON locales	Réunions à but humanitaire social ou politique Activités avec droit d'entrée ou vente:	35 Euros	
		Gratuit 80 Euros : Été (100 Euros : Hiver) (location de la salle, équipement, chauffage)	
Privés	Banquet, repas, ...	Location + équipement *	
a- Habitants payant des impôts locaux à Chausсенac		80 Euros (1) sans chauffage	100 Euros (1) avec chauffage
		100 Euros (2) sans chauffage	120 Euros (2) avec chauffage
		130 Euros (3) sans chauffage	150 Euros (3) avec chauffage
b- Habitants des communes extérieures		100 Euros (1) sans chauffage	120 Euros (1) avec chauffage
		120 Euros (2) sans chauffage	140 Euros (2) avec chauffage
		150 Euros (3) sans chauffage	170 Euros (3) avec chauffage

(1) une journée - (2) du vendredi soir au dimanche matin 10h - (3) week-end : du vendredi soir au lundi matin 10h

Caution : 300 €

* équipement: vaisselle, couverts, plats, réfrigérateur, gazinière, tables, chaises...